



**Avis à afficher à la porte du cimetière et à la porte de la mairie**

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire informe les descendants, Ayants Droit et/ ou successeurs de :

N° de CONCESSION	NOM/PRENOMS sur site et date de décès
7 – CIM1	TRUC AUGUSTE
12 – CIM 1	INCONNU
13 – CIM 1	INCONNU
14 – CIM 1	INCONNU

Que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **27 Mai 2024** de **9h00 à 10h00**, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve ces 4 concessions, et les invitent à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Saint-Nazaire, le 24 Avril 2024

Le Maire, Monsieur Gérald MISSOUR

  
Le Maire  
**G. MISSOUR**

## Avis à afficher à la porte du cimetière et à la porte de la mairie

### Concession n° 7 - Cimetière n° 1

Le Maire de la Commune de Saint-Nazaire informe les descendants Ayants droit ou successeurs de M. TRUC Auguste, inhumé dans la concession n° 7 en date du 20.01.1930 matérialisée sur le plan du cimetière, et pour laquelle le titre n'a pas été retrouvé que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **27 Mai 2024 à 9h00** à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.



Fait à Saint-Nazaire, le 24 Avril 2024

Le Maire, Monsieur Gérald MISSOUR



## Avis à afficher à la porte du cimetière et à la porte de la mairie

### Concession n° 12 - Cimetière n° 1

Le Maire de la Commune de Saint-Nazaire informe les descendants Ayants droit ou successeurs de Mme Aline Sabine ROUQUETTE née ODE, inhumée dans la concession n°12 matérialisée sur le plan du cimetière et pour laquelle le titre n'a pas été retrouvé, que par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **27 Mai 2024 à 9h10** à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.



Celle -Ci

Fait à Saint-Nazaire, le 24 Avril 2024

Le Maire, Monsieur Gérald MISSOUR



Le Maire

G. MISSOUR

## Avis à afficher à la porte du cimetière et à la porte de la mairie

### Concession n° 13 - Cimetière n° 1

Le Maire de la Commune de Saint-Nazaire informe les descendants Ayants droit ou successeurs de ....., inhumé dans la concession n° 13 matérialisée sur le plan du cimetière et pour laquelle le titre n'a pas été retrouvé, que par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **27 Mai 2024 à 9h20** à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.



Fait à Saint-Nazaire, le 24 Avril 2024

Le Maire, Monsieur Gérald MISSOUR

Le Maire



## Avis à afficher à la porte du cimetière et à la porte de la mairie

### Concession n° 14 - Cimetière n° 1

Le Maire de la Commune de Saint-Nazaire informe les descendants Ayants droit ou successeurs de ....., inhumé dans la concession n° 14 matérialisée sur le plan du cimetière et pour laquelle le titre n'a pas été retrouvé, que par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **27 Mai 2024 à 9h30** à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.



Fait à Saint-Nazaire, le 24 Avril 2024

Le Maire, Monsieur Gérald MISSOUR

  
le Maire  
**G. MISSOUR**